

Commune de Vallangoujard

Avril 2021

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2021

L'article L 2313-1 du code général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit dorénavant être jointe au budget primitif et être publiée sur le site de la Commune afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux après son adoption par le Conseil municipal.

LES PRIORITES DU BUDGET :

Ce budget a été établi avec la volonté :

- ✓ de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus à la population, notamment en ce qui concerne l'école communale,
- ✓ de conserver une marge de manœuvre pour les situations critiques,
- ✓ de maintenir autour de 100 000 € /an la capacité de la commune à autofinancer ses investissements,
- ✓ de réaliser les gros investissements jugés opportuns en mobilisant des subventions chaque fois que possible,
- ✓ d'emprunter pour compléter le financement de ces investissements, en maintenant la charge financière totale (intérêts et capital) du remboursement de ces emprunts autour de 30 000 €/an, déduction faite de la part remboursée par les loyers des emprunts réalisés pour créer des logements locatifs.

Les grands projets d'investissement sont :

- ✓ L'achèvement de l'opération du Clos de l'école créant 6 logements locatifs et des locaux périscolaires. *Avec la réalisation de ces locaux périscolaires la Commune entend conforter la pérennité de son école communale, au cœur de la vie locale.*
- ✓ L'achèvement de la rénovation de l'ancienne gare en logement locatif. *Avec ces créations de logements locatifs (Gare et Clos), la Commune poursuit trois objectifs : (1) valorisation exemplaire du patrimoine bâti dans le respect des règles du Vexin français et des économies d'énergie ; (2) promotion de la mixité de l'habitat en créant des logements locatifs petits et moyens afin d'attirer de jeunes familles pour garantir un bon équilibre social et générationnel favorable au village et à son école ; (3) création d'une ressource pérenne (loyers).*
- ✓ L'enfouissement des réseaux rue de Marines, au-delà de la rue du Moulin, en vue de permettre au Département de réaliser un trottoir du côté des numéros pairs en déplaçant la chaussée vers le talus. *Avec cette opération, la Commune achève son programme de réalisation d'un trottoir, au moins d'un côté de la voie, sur tout le centre bourg.*
- ✓ Le gros entretien régulier des bâtiments communaux, avec cette année la réfection de deux toitures : une partie de la salle Jean Dréville et le bâtiment scolaire le plus ancien (ancienne mairie-école). *Par ces entretiens réguliers, la Commune assure la conservation de son patrimoine.*
- ✓ La réhabilitation du Grenier à sel. *Par cette réhabilitation, la Commune valorise son patrimoine bâti et contribue au charme du village.*
- ✓ La mise à niveau de l'informatique scolaire. *Par cette opération, la Commune participe à la qualité des enseignements délivrés dans son école communale dans le cadre du programme « École Numérique Rurale ».*

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 673 640 € se décomposant comme ci-après.

Cette somme est, à ce stade, une somme prévisionnelle établie avec prudence (comme chaque année). En réalité, les sommes inscrites au budget sont rarement dépensées en totalité au cours de l'année, ce qui contribue à l'excédent de fin d'année, qui est généralement entre 70 et 100 000 € (par exemple : il est prévu 13 200 € de gaz et fioul car il faut pouvoir remplir les cuves en cas d'hiver rigoureux, mais si l'hiver est doux la dépense est moindre).

DEPENSES

Charges à caractère général

✓ gaz, fioul mairie et école	13 200 €
✓ eau mairie et école (travaux en cours)	9 500 €
✓ électricité et eau mairie, école et éclairage public	17 650 €
✓ téléphone mairie et école	4 000 €
✓ affranchissement	2 500 €
✓ fournitures d'entretien et petits équipements mairie et école	10 150 €
✓ prestataire cantine école	22 000 €
✓ entretien du village	62 400 €
✓ personnel cantine P'tits Loups	10 000 €
✓ ménage école	17 000 €
✓ fournitures scolaires	7 000 €
✓ photocopieuses mairie et école	4 800 €
✓ entretien terrains, voiries	31 000 €
✓ assurances	12 000 €
✓ documentation, formation, annonces, fêtes et cérémonies,	10 900 €
✓ taxes foncières école, ancienne gare	2 200 €
✓ avocats, actes et contentieux	16 000 €
✓ maintenance informatique, extincteurs, chaudières, ventilation alarme, aire de jeu...	12 600 €
✓ autres	5 020 €

Charges de personnel

✓ personnels titulaires et contractuels (voir tableau des effectifs)	153 500 €
✓ indemnités élus	39 500 €
✓ retraites, Urssaf, Cnracl, Assedic etc	59 400 €

Autres charges de gestion courante

✓ pompiers	18 658 €
✓ caisse des écoles	5 000 €
✓ remboursement de l'intérêt des emprunts	11 000 €
✓ dépenses imprévues et autres dépenses	30 961 €
✓ virement au budget annexe, titres annulé	15 700 €
✓ virement à la section d'investissement	70 000 €

Total des dépenses

673 640 €

RECETTES

Produit des services

✓ redevances cantine,	30 000 €
✓ autres	3 960 €

Impôts et taxes

✓ produit des impôts	251 289 €
✓ reversement CCSI	183 727 €
✓ droits de mutation	51 000 €
✓ taxe sur l'électricité	22 000 €
✓ Autres impôts	2 117 €

Dotations, subventions et participations

✓ dotation globale de fonctionnement (versée par l'État)	8 190 €
✓ compensation TVA, TH, TF	8 059 €

Loyers

✓ ancienne gare (sur 9,5 mois)	13 919 €
✓ logement école	10 092 €
✓ logements Clos de l'école (sur 1 mois)	6 000 €
✓ salle Jean Dréville	994 €

Autres produits de gestion courante

3 005 €

Total des recettes hors report de l'année précédente

594 353 €

Résultat reporté (excédent de fonctionnement antérieur)

79 286 €

Total des recettes

673 640 €

LES INVESTISSEMENTS

L'année 2021 est exceptionnelle. Il n'y a jamais eu dans la Commune un tel niveau d'investissements.

Le total équilibré en dépenses et recettes est de 2 416 099 €

Sur ce tableau, pour être synthétique, sont regroupés les investissements inscrits au budget général et ceux de l'opération du Clos de l'école (qui est dotée d'un budget annexe).

Le budget annexe du Clos dispose au début de l'exercice 2021 d'un excédent de 671 855 €.

Le budget général d'investissements dispose au début de l'exercice 2021 d'un excédent de 132 676 €.

CLOS DE L'ECOLE

Coût total des travaux	2 306 991 €	dont sur 2021	1 647 887 €
Financement			
Subventions	682 480 €	dont sur 2021	398 712 €
Emprunt	1 200 000 €	dont sur 2021	80 000 €
FCTVA (prêt relais en 2021)	378 438 €	dont sur 2021	270 000 €

ANCIENNE GARE

Coût total des travaux	189 979 €	dont sur 2021	120 000 €
Financement			
Subventions	84 895 €	dont sur 2021	64 2267 €
Emprunt (part travaux)	68 100 €	dont sur 2021	0 €
FCTVA	31 164 €	dont sur 2021	16 068 €

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE MARINES

Coût total des travaux	498 000 €	dont sur 2021	498 000 €
Financement			
Subventions	226 993 €	dont sur 2021	226 993 €
Emprunt	180 000 €	dont sur 2021	180 000 €
FCTVA (prêt relais en 2021)	81 691€	dont sur 2021	81 691 €

TOITURE DE L'ECOLE

Coût total des travaux	60 000 €	dont sur 2021	60 000€
Financement			
Subventions	22 403 €	dont sur 2021	22 403 €
FCTVA	9 842 €		0 €

TOITURE SALLE JEAN DREVILLE

Coût total des travaux	25 891 €	dont sur 2021	25 891 €
Financement			
Subventions	9 710 €	dont sur 2021	9 710 €
FCTVA	4 247 €	dont sur 2021	0 €

GRENIER A SEL

Coût total des travaux	16 891 €	dont sur 2021	000 €
Financement			
Subvention	9 853 €	dont sur 2021	9 853 €
FCTVA	2 770 €	dont sur 2021	2 770 €

INFORMATIQUE SCOLAIRE

Coût total des travaux	10 000 €	dont sur 2021	10 000 €
Financement			
Subvention	5 000 €	dont sur 2021	5 000 €
FCTVA	1 640 €	dont sur 2021	0 €

LES CHARGES DE PERSONNEL

La commune emploie 8 agents permanents dont 3 emplois à temps complet pour un total de 4,67 équivalents temps plein (Etp), 1,08 Etp en mairie et 3,59 Etp à l'école.

En mairie : 1 Etp secrétaire de mairie + 0,08 Etp agent d'entretien.

A l'école : ATSEM 2 Etp + gym 0,26 Etp + adjoints techniques 0,62 Etp et 0,6 Etp + adjoint animation 0,11 Etp.

LES PRESTATIONS D'INTERVENANTS EXTÉRIEURS

L'effectif assez restreint du personnel communal est à mettre en parallèle avec le recours à plusieurs prestataires.

- L'entretien du village est assuré par une entreprise pour un coût prévisionnel de 62 400 €
- Le petit entretien des bâtiments est assuré pour un coût prévisionnel de 31 000 €
- Les repas scolaires sont livrés par une société extérieure pour un coût prévisionnel de 22 000 €
- Le ménage de l'école est assuré par une société extérieure pour un coût prévisionnel de 17 000 €
- La garderie scolaire est assurée par du personnel de l'association des P'Tits Loups rémunéré par les familles.

LA PART DE L'ÉCOLE COMMUNALE

Les dépenses liées à l'école (salaires, entretien, électricité, chauffage, informatique...) représentent environ 190 000 €/an, soit environ 40% des dépenses courantes du budget communal.

LA FISCALITE :

La loi prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. En compensation, les communes se verront transférer en 2021 la part départementale de la taxe sur le foncier bâti. Le taux départemental de cette taxe viendra donc s'ajouter au taux communal. Mais, cette opération n'entraînera aucune charge supplémentaire pour les contribuables car, en comparaison avec les années précédentes, ce que la Commune recevra en plus (soit + 17,18%) correspondra très exactement à ce que le Département ne percevra plus (- 17,18%).

Le Conseil Municipal décide de maintenir en 2021 le taux des taxes locales, en y ajoutant, conformément à la loi, la part départementale de la taxe sur le foncier bâti.

Commune	Taux en 2020	Taux en 2021	
Taxe d'habitation	10.25%	10.25%	
Taxe Foncier non bâti	35.22%	35.22%	
Taxe Foncier bâti	10,00 %	27,18 %	(+ 17,18% de part départementale)
Département	Taux en 2020	Taux en 2021	
Taxe Foncier bâti	17,18 %	0,00 %	(- 17,18% de part départementale)

Le produit des impôts locaux sera, en 2021, de : 251 289 €

NB : l'attribution de compensation versée chaque année par la Communauté de communes pour compenser la suppression, en 2007, de la taxe professionnelle au profit de la Communauté est de : 183 727 €

LES EMPRUNTS

Trois anciens emprunts arrivent à échéance :

- extension du Foyer rural : en 2005, emprunt de 125 000 € à 3,82% sur 15 ans (fin en 2019)
- cantine-garderie scolaire : en 2010, emprunt de 130 000 € à 2,94% sur 10 ans (fin en 2020)
- enfouissement de réseaux : en 2002, emprunt de 152 000 € à 4,92% sur 20 ans (fin en 2022)

Il reste à finir de rembourser ce dernier emprunt de 152 000 €, soit 7 960 € en 2021 et 1 929 € en 2022.

La charge du remboursement (intérêt et capital) de ces anciens emprunts s'élevait, jusqu'en 2019, à 35 000 €/an.

L'achèvement du remboursement de ces trois anciens emprunts a permis de contracter les nouveaux emprunts suivants pour couvrir les besoins de financement des grosses opérations en cours :

- ancienne gare (achat + travaux) : en 2019, emprunt de 300 000 € à 1,60% sur 40 ans
- achat du Clos de l'école : en 2017, emprunt de 500 000 € à 0,98% sur 15 ans
- travaux du Clos de l'école : en 2020, emprunt de 1 120 000 € à 1,5% sur 40 ans
- travaux du Clos de l'école : en 2021, emprunt de 80 000 € à 0,53% sur 15 ans
- enfouissement rue de Marines : en 2021, emprunt de 180 000 € à 0,54% sur 20 ans

Le remboursement (intérêt et capital) de ces emprunts s'élève, en 2021, à 74 805 €. Mais le remboursement de ces emprunts sera en grande partie couvert par les loyers du logement de la Gare et des six logements créés au Clos de l'école. La part restante, après déduction de ces loyers, devrait, à partir de 2022, être d'environ 25 000 €/an (soit une charge moins élevée que les 35 000 € payés chaque année jusqu'en 2019).